



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 5 novembre 2018, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2018-324 modifiant le règlement 2008-151 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances afin d'inclure l'interdiction de fumer du cannabis dans les parcs.

Ce règlement entre en vigueur le 6 novembre 2018.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 6 novembre 2018

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **6 novembre 2018** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **6 novembre 2018**